6.6

**Placements** 

# **6.6 PLACEMENTS**

# 6.6.1 Visas de prospectus

### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
AltaLink, L.P.	11 juin 2015	Alberta
Automotive Properties Real Estate Investment Trust	9 juin 2015	Ontario
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	12 juin 2015	Ontario
Fiducie cartes de crédit Eagle	11 juin 2015	Ontario
Fonds croissance mondial MFS Sun Life Fonds valeur mondial MFS Sun Life Fonds croissance américain MFS Sun Life Fonds valeur américain MFS Sun Life Fonds croissance international MFS Sun Life Fonds valeur international MFS Sun Life Fonds marchés émergents Schroder Sun Life	16 juin 2015	Ontario
Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life Fonds Repère 2020 Sun Life		
Fonds Repère 2025 Sun Life		
Fonds Repère 2030 Sun Life		
Fonds Repère 2035 Sun Life Fonds d'obligations canadiennes Beutel Goodman Sun Life		
Fonds revenu mensuel MFS Sun Life		
Fonds du marché monétaire Sun Life		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds énergétique Dynamique Sun Life		
Catégorie équilibrée canadienne BlackRock Sun Life		
Catégorie d'actions canadiennes Composée BlackRock Sun Life		
Catégorie d'actions canadiennes BlackRock Sun Life		
Catégorie du marché monétaire Sun Life		
Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life		
Catégorie de rendement stratégique Dynamique Sun Life		
Catégorie revenu de dividendes MFS Sun Life		
Catégorie gérée prudente Sun Life		
Catégorie gérée modérée Sun Life		
Catégorie gérée équilibrée Sun Life		
Catégorie gérée croissance équilibrée Sun Life		
Catégorie gérée croissance Sun Life		
Catégorie d'actions canadiennes MFS Sun Life		
Catégorie valeur Sentry Sun Life		
Catégorie croissance américaine MFS Sun Life		
Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life		
Catégorie croissance internationale MFS Sun Life		
Fonds d'obligations ultra court terme TD	12 juin 2015	Ontario
Fonds d'obligations à court terme TD		
Fonds hypothécaire TD		
Fonds d'obligations canadiennes TD		
Portefeuille à revenu favorable TD		
Fonds d'obligations à rendement réel TD		
Fonds d'obligations mondiales TD		

Fonds d'obligations à haut rendement TD

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de revenu mensuel TD		
Fonds de revenu mensuel tactique TD		
Fonds américain de revenu mensuel TD		
Fonds américain de revenu mensuel TD – \$ CA		
Fonds de revenu équilibré TD		
Fonds de revenu de dividendes TD		
Fonds de croissance de dividendes TD		
Fonds d'actions canadiennes TD		
Fonds d'actions canadiennes optimal TD		
Fonds d'actions américaines à risque géré TD		
Fonds de valeurs sûres américaines TD		
Fonds quantitatif d'actions américaines TD		
Portefeuille d'actions américaines TD		
Fonds de moyennes sociétés américaines TD		
Fonds d'actions mondiales à risque géré TD		
Fonds mondial à faible volatilité TD Fonds de croissance international TD		
Fonds des marchés émergents à faible volatilité TD		
Fonds des marchés émergents TD		
Fonds valeur de grandes sociétés américaines Epoch		
Fonds d'actions mondiales Epoch		
Fonds d'actions internationales Epoch		
Fonds ressources TD		
Fonds ressources énergétiques TD		
Fonds métaux précieux TD		
Fonds science et technologie TD		
Fonds sciences de la santé TD		
Fonds conservateur à rendement cible TD		
Fonds équilibré à rendement cible TD		
Portefeuille de retraite en dollars		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
américains TD		
Portefeuille conservateur de retraite TD		
Portefeuille équilibré de retraite TD		
Catégorie actions américaines à risque géré TD		
Catégorie actions mondiales à risque géré TD		
Fonds de gestion du risque TD		
Fonds de gestion tactique TD		
Fonds de placement immobilier InnVest	10 juin 2015	Ontario
Fonds de titres de qualité supérieure PIMCO (Canada)	15 juin 2015	Ontario
Fonds de revenu équilibré PIMCO (Canada)		
Spin Master Corp.	15 juin 2015	Ontario
Synodon Inc.	11 juin 2015	Alberta
Tahoe Resources Inc.	15 juin 2015	Colombie-Britannique
Transalta Renewable Inc.	10 juin 2015	Alberta

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Boralex Inc.	15 juin 2015	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
		<ul> <li>Colombie-Britannique</li> <li>Alberta</li> <li>Saskatchewan</li> <li>Manitoba</li> <li>Ontario</li> <li>Nouveau-Brunswick</li> <li>Nouvelle-Écosse</li> <li>Île-du-Prince-Édouard</li> <li>Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Fonds de revenu et de croissance américain stratégique Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F, F5, O et T5)	16 juin 2015	Québec  - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
First Asset Government Bond Barbell Index ETF First Asset Corporate Bond Barbell Index ETF	10 juin 2015	Ontario
First Asset All Canada Bond Barbell Index ETF		
First Asset Provincial Bond Index ETF		
First Asset 1-5 Year Laddered Government Strip Bond Index ETF		
First Asset Canadian Convertible Bond ETF		
Fonds du marché monétaire canadien NexGen	10 juin 2015	Ontario
Fonds d'obligations canadiennes NexGen		
Fonds d'obligations de sociétés NexGen		
Fonds enregistré à revenu diversifié canadien NexGen		
Fonds enregistré équilibré canadien Tortue		
NexGen		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
intrinsèque NexGen		
Fonds enregistré de dividendes canadiens NexGen		
Fonds enregistré de croissance à valeur intrinsèque NexGen		
Fonds enregistré de dividendes américains NexGen Plus		
Fonds enregistré de croissance américaine NexGen		
Fonds enregistré de titres mondiaux NexGen		
Fonds enregistré d'actions privilégiées canadiennes NexGen		
Fonds à gestion fiscale du marché monétaire canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'obligations canadiennes NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'obligations de sociétés NexGen		
Fonds à gestion fiscale équilibré canadien Tortue NexGen		
Fonds à gestion fiscale de croissance à valeur intrinsèque NexGen		
Fonds à gestion fiscale de dividendes américains NexGen Plus		
Fonds à gestion fiscale de croissance américain NexGen		
Fonds à gestion fiscale de titres mondiaux NexGen		
Fonds à gestion fiscale de revenu diversifié canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale équilibré à valeur intrinsèque NexGen		
Fonds à gestion fiscale de dividendes canadiens NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'actions privilégiées canadiennes NexGen		

Tourmaline Oil Corp.

12 juin 2015

Alberta

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : <a href="www.sedar.com">www.sedar.com</a>.

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds d'obligations canadiennes à court terme Franklin Bissett	11 juin 2015	Ontario
Fonds de revenu mensuel et de croissance Franklin Bissett		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	29 mai 2015	13 mars 2014
Banque de Montréal	12 juin 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	12 juin 2015	27 avril 2015
Banque Nationale du Canada	10 juin 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	11 juin 2015	20 juin 2014

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	11 juin 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	16 juin 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	15 juin 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	15 juin 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	12 juin 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	12 juin 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	12 juin 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	12 juin 2015	20 juin 2014
Banque Royale du Canada	1 <sup>er</sup> juin 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	3 juin 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	5 juin 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	8 juin 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	8 juin 2015	20 décembre 2013
Canadian Natural Resources Limited	3 juin 2015	1 <sup>er</sup> novembre 2013
Husky Energy Inc.	10 juin 2015	23 février 2015
La Banque de Nouvelle-Écosse	10 juin 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	16 juin 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	16 juin 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 juin 2015	19 décembre 2014
La Banque de Toronto-Dominion	10 juin 2015	13 juin 2014
La Banque de Toronto-Dominion	15 juin 2015	13 juin 2014
Pembina Pipeline Corporation	11 juin 2015	18 mars 2015
Pembina Pipeline Corporation	11 juin 2015	18 mars 2015

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

# 6.6.2 Dispenses de prospectus

### Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

Vu la demande présentée par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 10 juin 2015 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1, r. 1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de 200 000 actions ordinaires de DAVIDSTEA Inc., le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait à Montréal, le 12 juin 2015.

Patrick Théorêt Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 2362646

Décision n°: 2015-FS-0103

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

#### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription (« Règlement 45-106 ») et au Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

# **SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS**

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre souscri QC / Ho	pteurs	Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Abitibi Royalties Inc.	2015-04-21	100 791 actions ordinaires	367 500 \$	0	1	2.14
Aduro Biotech, Inc.	2015-04-20	17 000 actions ordinaires	352 750 \$	1	2	2.3
Adventus Capital Partners Ltd.	2015-03-31	79 937 actions ordinaires	1 210 010 \$	52	130	2.3
Adventus Capital Partners Ltd.	2015-04-10	23 828 actions ordinaires	363 139 \$	2	115	2.3
Adventus Realty Limited Partnership	2015-03-31	79 937 unités	794 \$	52	130	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre souscri QC / Ho	pteurs	Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Adventus Realty Limited Partnership	2015-04-10	23 828 unités	238 \$	2	115	2.3
Adventus Realty Trust	2015-04-10	441 525 parts de fiducie	6 733 258 \$	2	115	2.3
Antibe Therapeutics Inc.	2015-04-02 et 2015-04-09	12 500 000 unités	1 250 000 \$	3	37	2.3
Arcelia Gold Corp.	2015-04-14	400 000 actions ordinaires	8 000 \$	3	0	2.5
Artefacts Virtuels inc.	2015-04-13, 2015-04-14, 2015-04-15, 2015-04-16 et 2015-04-17		261 544 \$	35	0	2.9 / 2.14
Artefacts Virtuels inc.	2015-03-30, 2015-03-31, 2015-04-01 et 2015-04-04	160 000 unités	80 000 \$	6	0	2.9
Banque de Montréal	2015-04-14	Billets	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2015-04-15	Billets	12 379 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2015-03-27	84 195 titres	8 419 500 \$	1	18	2.3
Brunswick Resources Inc.	2015-04-15	6 889 150 actions ordinaires	688 915 \$	1	1	2.14

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre souscri QC / Ho	pteurs	Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Caribou King Resources Ltd.	2015-04-10	650 000 unités et 1 999 999 unités accréditives	305 000 \$	2	17	2.3 / 2.5
Citizens Financial Group, Inc.	2015-03-30	11 351 000 actions privilégiées	342 077 993 \$	1	5	2.3
Daimler Canada Finance Inc.	2015-04-02	Billets	324 935 000 \$	10	36	2.3
Dollarama Inc.	2015-04-08	Billets	124 834 452 \$	5	11	2.3
EIG Redwood Co- Investment-B, L.P.	2015-03-27 et 2015-04-07	Intérêt de société en commandite	168 634 000 \$	1	1	2.3
Enercapita Energy L.P.	2015-04-01	3 947 158 unités ordinaires et 7 960 526 unités privilégiées	7 929 003 \$	2	24	2.3
First National Financial Corporation	2015-04-09	Billets	175 000 000 \$	2	19	2.3
Fortune Minerals Limited	2015-04-01	5 780 400 unités	462 432 \$	6	16	2.3
Fuyao Glass Industry Group Co., Ltd.	2015-03-31	500 000 actions	1 375 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre souscri QC / Ho	pteurs	Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
GeoNovus Media Corp.	2015-04-08, 2015-04-10 et 2015-04-13	unités et 10 900 000	854 000 \$	6	45	2.3 / 2.5 / 2.14
GoDaddy Inc.	2015-04-07	271 000 actions ordinaires	6 768 496 \$	2	6	2.3
Great Bear Resources Ltd.	2015-04-02	200 000 actions ordinaires	10 000 \$	1	0	2.13
KingSett Canadian Real Estate Income Fund LP	2015-03-31	6 694,05 unités	9 098 419 \$	36	54	2.3
Las Vegas From Home.com Entertainment Inc.	2015-04-17	11 500 000 actions ordinaires et 11 500 000 bons de souscription d'actions ordinaires	575 000 \$	2	11	2.3
Lomiko Metals Inc.	2015-04-15	3 000 000 d'actions ordinaires	210 000 \$	1	0	2.13
MCAP Commercial LP	2015-04-10	Billets	50 912 500 \$	1	6	2.3
Nunavik Nickel Mines Ltd.	2015-04-10	300 000 actions ordinaires	36 000 \$	1	0	2.13

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre souscri QC / Ho	pteurs	Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
OmniArch Capital Corporation	2015-04-10 au 2015-04-17	Obligations	2 192 053 \$	10	65	2.3 / 2.9
PC Gold Inc.	2015-04-02	6 260 000 unités	313 000 \$	3	4	2.3
Realty Income Corporation	2015-04-10	75 000 actions ordinaires	4 771 301 \$	2	0	2.3
Republic of Colombia	2015-03-26	20 000 obligations	24 984 900 \$	1	1	2.3
Ressources Cartier inc.	2015-04-07	1 400 000 unités	140 000 \$	9	0	2.3
Rubicon Minerals Corporation	2015-04-09	23 600 000 actions accréditives	30 208 000 \$	6	44	2.3
Saturn Minerals Inc.	2015-04-02	3 200 000 actions accréditives et 1 600 000 de bons de souscription d'actions	576 000 \$	1	4	2.3
Seabridge Gold Inc.	2015-04-07	1 610 000 actions accréditives	16 373 691 \$	44	8	2.3 / 2.10

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre souscri QC / Ho	pteurs	Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
SecureCare Capital Inc.	2015-04-09	obligations de séries A, 237,254 de séries B, 48 de séries C, 110 de séries D, 259 de séries E et 480,642 de séries F	1 312 896 \$	9	47	2.3 / 2.9
Shawbrook Group PLC	2015-04-08	600 000 actions ordinaires	3 247 536 \$	1	0	2.3
Tamaggo Inc.	2014-12-15	55 125 actions	704 412 \$	1	8	2.3
Tamaggo Inc.	2015-03-20	96 294 actions	1 145 650 \$	1	18	2.3
The Greybrook Hamilton Trust	2015-03-30	129 896 unités	12 989 600 \$	4	257	2.3 / 2.10
Valor Ventures Inc.	2015-04-07	22 000 000 d'actions ordinaires	1 100 000 \$	4	59	2.3 / 2.5
Walker River Resources Corp.	2015-04-13	3 000 000 d'unités	150 000 \$	1	2	2.3
Walton AB Southridge Investment Corporation	2015-04-09	54 120 actions ordinaires	541 200 \$	3	18	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombro souscr QC / Ho	pteurs	Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Walton AB Southridge LP	2015-04-09	77 120 unités	771 200 \$	1	6	2.3 / 2.9
ZS Pharma Inc.	2015-03-30	200 000 actions ordinaires	11 737 325 \$	1	0	2.3

<sup>\*</sup> Dispense en vertu du Règlement 45-513.

#### SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### **6.6.4 Refus**

Aucune information.

#### **6.6.5 Divers**

#### Tahoe Resources Inc.

Vu la demande présentée par Tahoe Resources Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (I'« Autorité ») le 10 juin 2015 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101, d'établir une version française des documents suivants, qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 15 juin 2015 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels audités comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014;

- 2. le rapport financier intermédiaire non audité comparatif ainsi que le rapport de gestion qui l'accompagne pour la période terminée le 31 mars 2015;
- 3. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014;
- 4. la notice annuelle de Rio Alto Mining Limited pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, laquelle intégration par renvoi se limite uniquement à l'intégration des renseignements suivants :
  - « Description de l'activité État de la concurrence », « Description de l'activité Employés »,
  - « Principales propriétés projet La Arena », « Principales propriétés projet Shahuindo »,
  - « Administrateurs et dirigeants », « Facteurs de risque », « Poursuites et application de la loi »,
  - « Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes »,
  - « Contrats importants », et « Intérêts des experts »;
- 5. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 7 avril 2015;
- 6. la déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 12 juin 2015;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséguence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 15 juin 2015.

Lucie J. Roy Directrice principale du financement des sociétés

Décision n°: 2015-FS-0104

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».